

# Politique d'Utilisation et de Disponibilité des Ressources Naturelles de MMR

Mining Mineral Resources S.A.S

NUMÉRO DU DOCUMENT : PLP BSP22\_043

## 1. Objectif

MMR s'engage à une gestion responsable des ressources naturelles afin de minimiser les impacts environnementaux et garantir un accès durable aux communautés locales et aux peuples autochtones. Cette politique est conforme aux **cadres mondiaux de durabilité**, notamment les **Normes de Performance de la Société Financière Internationale (IFC)**, les **principes du Conseil International des Mines et Métaux (ICMM)** et les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** des Nations Unies.

Engagements Clés :

- Réduire la consommation d'eau de 15 % sur cinq ans.
- **Réhabiliter au moins 30 %** des terres perturbées chaque année.
- Maintenir des programmes de conservation de la biodiversité dans les zones d'exploitation.

## 2. Champ d'application

Cette politique s'applique à **toutes les opérations de MMR**, y compris **ses filiales, coentreprises et sous-traitants**. Elle régit l'utilisation de l'eau, des terres, des minéraux, des forêts et d'autres écosystèmes dans l'ensemble des activités.

## 3. Principes Fondamentaux

MMR respecte les principes suivants dans sa gestion des ressources :

### Gestion Durable des Ressources

- Appliquer des pratiques mesurables de durabilité, incluant des indicateurs d'efficacité de l'eau, des taux de réhabilitation des terres et des évaluations de l'impact sur la biodiversité.
- Mettre en œuvre des **mesures de résilience climatique** pour assurer la disponibilité des ressources à long terme.

### Droits des Communautés Locales et des Peuples Autochtones

- Reconnaître et **respecter les droits légaux et coutumiers** relatifs à l'accès aux terres et aux ressources.
- Assurer le **consentement libre, préalable et éclairé (CLPE)** pour les opérations affectant les territoires autochtones.

#### Évaluation et Atténuation des Impacts

- Réaliser des études d'impact environnemental et social (EIES) approfondies avant l'initiation de tout projet.
- Mettre en place des **plans d'atténuation clairs** pour minimiser l'épuisement des ressources et les dommages environnementaux.
- Faire appel à des revues indépendantes par des tiers pour les projets à haut risque.

#### Engagement des Parties Prenantes et Transparence

- Dialoguer **de manière proactive et continue** avec les communautés, les autorités locales et les organisations environnementales.
- Organiser des consultations trimestrielles avec les parties prenantes, avec un rapport public annuel sur l'engagement communautaire.
- Garantir la transparence en rendant publics les rapports de gestion des ressources naturelles.

## 4. Cadre de Mise en Œuvre

Pour appliquer cette politique, MMR s'engage à :

#### Développer et Appliquer des Normes

- Établir des **normes de gestion des ressources** conformes aux cadres internationaux de durabilité.
- Intégrer les principes ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans la prise de décision.

#### Renforcement des Capacités et Conformité

- Fournir une **formation annuelle obligatoire** aux employés, sous-traitants et partenaires sur l'utilisation responsable des ressources.
- Assurer un **suivi de conformité** grâce à des audits internes périodiques.

#### Suivi et Reporting

- Utiliser des **systèmes de suivi en temps réel** pour évaluer l'impact environnemental et les progrès réalisés.
- Publier un rapport annuel sur la gestion des ressources naturelles avec des indicateurs de performance clés (KPI).

#### Mécanisme de Réclamation

- Maintenir un système de réclamation formel, confidentiel et indépendant pour les communautés locales et les employés.
- Assurer que toutes les préoccupations sont reconnues **dans un délai de 7 jours**, avec un **plan de résolution fourni sous 30 jours**.

## 5. Révision et Amélioration Continue

Cette politique sera révisée chaque année par le Comité de Durabilité et de Conformité de MMR, en intégrant :

- **Les avancées technologiques** dans la gestion durable des ressources.
- Les évolutions des réglementations environnementales et juridiques.
- Les retours des parties prenantes lors des sessions de consultation.

## 6. Responsabilité et Redevabilité

- **La Direction Générale** est responsable de l'application et du contrôle de cette politique.
- **Les Employés, Sous-traitants et Partenaires** doivent respecter cette politique et les procédures associées.
- **Des Auditeurs Indépendants** effectueront des **évaluations externes** pour garantir l'adhésion aux principes établis.

## 7. Conclusion

MMR s'engage à être un leader dans la gestion durable des ressources en mettant en œuvre des politiques claires et applicables tout en garantissant une transparence et une redevabilité complètes. Grâce à un suivi rigoureux, une collaboration avec les parties prenantes et une amélioration continue, MMR veille à ce que ses opérations protègent les écosystèmes naturels et soutiennent le développement communautaire.

Informations de Contact :

John Matt

Email : john.matt@mmdrc.com

Téléphone : +243 820 123 456



**MINING MINERAL RESOURCES S.A.S**

**588, AVENUE KIPUSHI, QUARTIER SOMIKA, COMMUNE ANNEXE, LUBUMBASHI**

**[RCCM - CD/LSHI/RCCM/14-B-01615]**

**[[WWW.MMRDRC.COM](http://WWW.MMRDRC.COM)]**